

BOIRE SEUL À 15 ANS

Par Fanny56370 Postée le 09/08/2021 09:37

Mon fils a 15 ans, depuis déjà 1 mois, j'ai découvert qu'il arrive à acheter de l'alcool dans un supermarché (j'ai déjà contacter cet établissement 2 fois). Il boit seul dans sa chambre, il est en dépression très sévère, avec une forme d'anxiété social très forte (il est scolarisé à la maison et n'arrive presque plus à sortir de chez nous), il s'est sacrifié pendant 3 ans, il est évidemment suivi par une psychologue et un psychiatre (qui sont actuellement en congés). Je ne sais plus comment faire, il prend un traitement médicamenteux, et malgré le fait que je lui explique les risques de mélanger alcool et médicaments (il en arrive à me dire qu'il arrête les médicaments et préfère boire). Nous n'avons pas d'alcool à la maison, hormis ce qu'il arrive à acheter ! Que lui dire, comment lui faire prendre conscience, nous sommes très proche lui et moi, et il arrive à être assez honnête avec moi. Comment l'aider (sachant qu'il n'envisage pas d'hospitalisation, mais qu'il a bel et bien en lui une recherche d'autodestruction) ? Merci d'avance pour votre réponse, vous imaginez bien que je suis très inquiète de ce comportement.

Mise en ligne le 10/08/2021

Bonjour,

Nous comprenons bien sûr que la découverte des alcoolisations solitaires de votre fils participe à faire grandir votre inquiétude le concernant. Il a vraisemblablement trouvé dans les effets de l'alcool un moyen de "calmer" sa souffrance, comme il l'a fait précédemment en se scarifiant. Ces conduites sont à considérer comme des signaux d'alerte indiquant sa détresse et la recherche de "solutions" pour la faire taire, l'espace de quelques instants.

Le mélange de l'alcool avec des traitements contre la dépression et l'anxiété est évidemment contre indiqué, le résultat produit étant celui d'un renforcement des effets des médicaments et de l'alcool. Pour autant, il semblerait délicat dans ce contexte de grande difficulté psychique pour votre fils d'arrêter ce type de traitements.

Vous nous faites part d'une prise en charge par un psychiatre et une psychologue qui restent les interlocuteurs privilégiés puisque connaissant votre fils et l'accompagnant dans ses difficultés. Nous ne savons pas s'ils exercent dans un cadre hospitalier ou libéral, s'ils vous ont ou non laissé des "recommandations" en cas de dégradation de l'état de votre fils, notamment sur la possibilité de demander une hospitalisation.

En leur absence et s'ils ne sont pas remplacés, nous vous joignons à toutes fins utiles les coordonnées de CJC (Consultations Jeunes Consommateurs) proches de chez vous dans l'idée peut-être de créer un "relais" avec des professionnels de l'addictologie.

C'est une situation complexe que vous traversez et nous vous encourageons à ne pas rester seuls face à cela. Notre service est joignable tous les jours de 8h à 2h au 0 980 980 930 (appel anonyme et non surtaxé) si vous souhaitez prendre le temps de revenir vers nous avec plus de détails et plus directement. Il en est de même pour votre fils, qu'il n'hésite pas à entrer en relation avec nous, nous sommes également joignables par Chat, s'il préfère, tous les jours jusqu'à minuit.

Bien à vous.

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES

CSAPA DOUAR NEVEZ

6 rue du capitaine Jude
56000 VANNES

Tél : 02 97 01 34 18

Site web : www.douarnevez.com

Consultat° jeunes consommateurs : Consultations sur place sur rendez vous, de préférence les mardi, mercredi et jeudi.
Permanence de consultation, sur rendez-vous à la maison des adolescents de Vannes le mercredi.

LA MAISON DES ADOLESCENTS DU MORBIHAN- VANNES

24 rue Pierre Ache
Résidence Ste Anne
56000 VANNES

Tél : 02 97 01 33 21

Site web : www.epsm-morbihan.fr

Consultat° jeunes consommateurs : Consultation dédiée aux jeunes par une infirmière spécialisée en addictologie du centre de soins en addictologie Douar Nevez: le mercredi de 10h -16h00 sur rendez-vous